

O
R
K
I
G
N
Y
E
N

T
H
I
E
R
A
C
H
E



Bulletin 36
Mai 2016

S O M M A I R E

Sommaire !	P 2	Le mot de Mme le Maire	P 3
Compte rendu des conseils municipaux	P 4, 5 et 6	Etat civil	P 7
Programme de la fête	P 8	Pour un village propre	P 9 et 10
Plan d'urbanisme	P 11	Evénements à la maison de retraite St Vincent de Paul	P 12 et 13
La protection des haies	P 14	Les travaux dans la commune	P 15
Classe de mer	P 16	Vie associative	P 17, 18 et 19

Recensement

La collecte du recensement s'est déroulée comme prévue fin janvier et en février. La municipalité vous remercie du bon accueil que vous avez réservé aux agents recenseurs. Les premières données révèlent une tendance à la baisse de la population qui confirme l'évolution déjà observée en Thierache ces dernières années. Les personnes intéressées pourront trouver les résultats définitifs sur le site de l'INSEE (www.insee.fr) en fin d'année .

Agenda

Le comité des fêtes est satisfait du succès remporté par les sorties organisées ces derniers mois: marché de Noël à Brugge, salon agricole de Paris et la foire de Paris. Il constate néanmoins qu'il a surtout concerné des gens de l'extérieur au village. Autres sorties en projet : Paris en août et en décembre, les champs de bataille de Verdun et le salon automobile de Paris. Contacts en mairie ou auprès de Céline Loize au 0323910296.

Prochaines brocantes : le 14 juillet organisée par l'ASCA, les 12 juin et 21 août organisée par le SCO.

Vol en hélicoptère organisé par le SCO, lors de la fête le 19 juin. Inscription sur le document joint.

Messe de **profession de foi** à Origny, : dimanche 12 juin à 11 h.

L'harmonie municipale organise une « soirée Créole» dans la salle polyvalente d'Origny le samedi 24 septembre 2016.

Elle offrira une aubade aux **habitants lors de la fête de la musique; le mercredi 22 juin**, selon le planning suivant: **19 h, place du Chaudron, 19 h 30, place des Routières et 19 h 50, place de la Mairie**. Soyez nombreux à profiter de ces occasions et à honorer le travail des nos musiciens.

Enfin, elle se produira le 11 septembre à la maison de retraite St Vincent de Paul.

Fête du Chaudron, les 16, 17 et 18 juillet ainsi qu'une messe célébrée à l'église le 3 septembre.



Le mot du Maire

A cette période de l'année, le Conseil municipal a voté le budget communal pour l'année 2016 et donc décidé de la mise en œuvre des investissements programmés.

Ce budget a été élaboré avec la contrainte renouvelée des baisses de dotations de l'Etat.

Le budget de fonctionnement est vu au plus juste pour ne pas avoir recours à l'augmentation des taux d'imposition communaux, ni à l'emprunt et permettre la réalisation des investissements utiles au développement et à l'embellissement de notre commune.

Deux gros chantiers ont été engagés dès la fin mars, l'un concernant le Pont de la Cour, et l'autre l'aménagement sécuritaire du carrefour de la RD 363 et de la rue de la Fontaine.

Un mois plus tard ces deux opérations étaient achevées, ne prolongeant pas trop la gêne occasionnée, pour les riverains et usagers des voies concernées.

Une première tranche de réfection de la rue de la Fontaine sera effectuée, dès que le Syndicat des Eaux d'Origny aura terminé ses travaux, qui viennent de commencer au moment où j'écris cette page.

Le Syndicat des eaux prendra en charge le changement de 82 branchements plomb, encore existants sur la commune, essentiellement Rue de Vervins.

Pendant la période estivale, notre Mairie se verra coiffée d'une toiture toute neuve. Ces travaux se révèlent indispensables, afin de protéger les murs du bâtiment des fuites et infiltrations récurrentes.

Je remercie tous les intervenants des associations qui contribuent activement à la vie communale grâce à leur implication.

Même si les subventions communales ont été revues à la baisse, contrainte budgétaire oblige, nous nous efforcerons de soutenir, le mieux possible, le tissu associatif, qui est un des creusets de la dynamique du village.

Avec l'arrivée des beaux jours, les employés du service technique consacrent pendant toute la belle saison, beaucoup de leur temps aux espaces verts, haies, et fleurs. Vous êtes invités à participer à l'embellissement de la commune, en pratiquant la main verte pour fleurir vos jardins et balcons. Le concours des maisons fleuries est ouvert aux inscrits de l'année dernière, les nouveaux lauréats ont jusqu'au 21 juin 2016, pour déclarer leur participation.

Je ne manquerai pas de déplorer des actes de vandalisme, tels que la détérioration de guirlandes de Noël, ou de plantes, le vol de la totalité des drapeaux tricolores qui pavoisaient nos deux monuments aux morts, pour la commémoration du 8 mai. Je rappelle que ces actes délictueux représentent un coût pour les finances communales, mais aussi un sentiment d'impuissance et d'insécurité.

Pour terminer sur une note plus réjouissante, vous trouverez dans ce bulletin, le programme riche en animations et concocté par le Comité des fêtes, pour célébrer comme il se doit notre rituel rendez-vous festif se déroulant cette année les 17-18 & 19 juin.

J'espère que le soleil sera aussi au rendez-vous pour nous accompagner tout au long de ce beau week-end.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Révision des tarifs communaux, Loyers des bâtiments communaux



Les loyers des logements loués par la commune ont été révisés pour la dernière fois le 1^{er} juillet 2009.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer la majoration réglementaire en fonction de l'évolution de l'Indice de référence des loyers (IRL)

IRL du 4^e trimestre 2008 = 117.54 IRL du 4^e trimestre 2015 = 125.28

Les loyers sont fixés comme suit au 1^{er} juillet 2016 :

Appartements rue d'Ohis et Saunois	205 € au lieu de 193 €
Maison 29 rue de Vervins	463 € au lieu de 435 €
Maison 1 rue du Stade	221 € au lieu de 208 €
Maison 4 rue du Stade	320 € au lieu de 301 €
Maison 14 rue du Stade	296 € au lieu de 278 €
Maison 16 rue du Stade	fixé par délibération du 3 12 2015 à 450 € au 1/7/2016
Logement 79 rue de Paris	fixé par délibération du 3 12 2015 à 569.60 € au 1/1/2016
Logement 79bis rue de Paris	230 € au lieu de 216 €

LIGNE DE TRESORERIE

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : ouverture d'une ligne de trésorerie pour financer les travaux engagés en début d'année 2016 Place de l'église et Ouvrage d'art du Pont de la Cour.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 1.10 %.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20 %

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mme Le Maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Projet de fermeture de la Sous-Préfecture de Vervins

Le Conseil Municipal d'Origny-en-Thiérache,

Considérant que la Sous-préfecture de Vervins donne à l'arrondissement une place essentielle,

Considérant la nécessité de préserver une coordination territoriale de proximité,

décide d'émettre un avis favorable au maintien de la Sous-Préfecture de Vervins et de ses services.

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE
ADHESION 2007 – 2016 PROROGATION ADHESION 2017

Le Conseil, Municipal,

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007 - 2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de Voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

DECIDE de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2017 et de s'engager à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

Travaux USEDA – Dossier n° 2016-0060-03-574 :

Rénovation de 4 candélabres au niveau du pont et extension de 3 points lumineux récupérés pour l'impassé de la tannerie.

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants : 4 mâts 4 lanternes

Le coût total des travaux s'élève à **13 247.09 € HT**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **9236 € HT**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'emplacement de ces nouveaux équipements concernant l'éclairage public et de s'engager à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Demandes de subventions FDS pour l'année 2016

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du fonds départemental de solidarité,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Origny en Thiérache sollicite des subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2016 pour les travaux détaillés ci-dessous :

Nature des travaux	Montant HT	Subvention	Charge communale
Voirie R de la Fontaine	58250	28542,50	41357,50
Voirie place de l'église	79500	38955	56445
Voirie R Plomion	26000	12740	18460
Pont de La Cour	75500	36995	53605
Pont R Chantraine	39500	19355	28045
Total	278750	136587,50	197912,50

COMPTE RENDU Du CONSEIL MUNICIPAL du 19 avril

Compte Administratif 2015 - Compte de Gestion 2015

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 de la Commune, ainsi que le compte de Gestion 2015 du Comptable public.

Après délibération, l'assemblée communale, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude PLANCOULAINE, décide d'approuver le compte administratif 2015 hors la présence du Maire.

Après délibération, l'assemblée communale décide d'approuver le compte de gestion 2015 du comptable public.

Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 226 000 € en investissement (article 1068) et de laisser le solde soit 832.27 € en fonctionnement.

Fiscalité Locale en 2016

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide de conserver, pour 2016, les taux de 2015 soit pour mémoire:

Taux de TAXE D'HABITATION : 17,03 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI, 19.37 % et TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI: 43,91 %.

Budget Primitif 2016 de la Commune.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2016,

Le détail des subventions attribuées aux associations locales qui figure dans le document budgétaire est approuvé par l'assemblée. (Les membres du Conseil Municipal appartenant aux bureaux d'associations subventionnées se sont retirés au moment du vote.)

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2016.

Amortissement des travaux d'éclairage public réalisés par l'USEDA sur le territoire communal.

Madame le Maire expose que les participations aux travaux de construction d'éclairage public, réalisés par l'USEDA sur le territoire communal, sont considérés comme une subvention d'équipement à l'USEDA et payés à l'article 2041582, dans la mesure où ces dépenses doivent faire l'objet d'un amortissement,

Le Conseil municipal décide de réaliser en une fois l'amortissement des subventions versées pour des travaux réalisés par l'USEDA dès l'année suivante (n+1), à partir de l'exercice 2015 et pour les exercices suivants ; Les crédits ont été prévus en conséquence dans le budget communal.

Autorisations de programmes et crédits de paiement.

Le Conseil Municipal décide d'annuler sa décision du 3 décembre 2015 relative aux Autorisations de programmes et crédits de paiement sur les exercices 2016 et 2017.

Les deux opérations d'investissement concernées ont été reprises et ajustées dans le budget primitif 2016 et engagées en début d'année. Les travaux seront terminés avant la fin de l'année.

Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor, Receveur de la Commune

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de ne plus attribuer au Comptable du Trésor, receveur de la Commune, l'indemnité de Conseil.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

28 novembre 2015
29 décembre 2015

Maria de Sébastien POULAIN et de Marie-Christine BENOIT
Emmy de Tony MONNIER et de Caroline GONDELLE

15 janvier 2016
17 janvier 2016
07 février 2016
21 mars 2016
16 avril 2016

Benjamin de Bastien LEFÈVRE et de Jessica LEBLANC
Thaïssy de Maud LEDIEU
Chloé de Mickaël DECUIR et de Audrey CHOLET
Antoine de Anthony PETIT et de Ludivine DOUBLET
Alvey de Anthony DURIEUX et de Priscilla CHIF

MARIAGES

14 mai 2016

Jérémy DOMINÉ et **Anne-Laure BESAIN**



DECES

22 février 2016
04 mars 2016
12 mars 2016
04 avril 2016
04 avril 2016
11 avril 2016
02 mai 2016
10 mai 2016

Odette SABATIER veuve MOUFLARD, 95 ans, maison de retraite
Roger MOTTE, 92 ans, maison de retraite
Daniel DEMONCEAUX, 69 ans
Gérard LEFEBVRE, 52 ans
Stefania WIT, 100 ans, maison de retraite
Claude LUCBERT, 63 ans
Robert CAMUS, 84 ans, Maison de retraite
Geneviève CARRE, 91 ans, maison de retraite

Fête communale d'Origny en Thiérache

Les 17, 18, 19 et 20 juin 2016

VENDREDI 17 juin

19 h: Rencontre de football vétérans au stade Jean Tiroit

19 h : Apéritif offert par le comité des fêtes sous chapiteau
Ouverture avec le club des Sambarioca

20 h : Tournoi de tennis de table avec l'ASCA
Buvette et petite restauration sur place



SAMEDI 18 juin

12 h à 15 h : passage d'un rallye de tracteurs

13 h 30: Concours de pétanque adultes

Inscription à la buvette (lot, porc débité)

14 h: Jeux pour enfants (jusqu'à 12 ans)

16 h: Démonstration de danses par Amical' Danse

18 h: Concert par l'harmonie municipale

A partir de 20 h, Apéritif suivi du repas* sous chapiteau
animé par un DJ

*Réservation en mairie avant le 11 juin 2016

DIMANCHE 19 juin

A partir de 10 h, Vol en hélicoptère depuis le stade (SCO)

10 h : Concours de boules enfants

14 h: Lâcher de pigeons

15 h : Course de chariots (Mise à disposition des chariots dès le 10 juin)

Inscription en mairie avant le 16 juin

15 h 30 : danses folkloriques

21 h : retransmission du match de foot, SUISSE – FRANCE à la salle polyvalente



LUNDI 20 juin

11 h : Messe pour les défunts

13 h 30 : Concours de boules en bois

Propreté sur la voie publique

L'entretien des voies publiques contribue évidemment au maintien de la commune dans un état de propreté permanent. Il est de la compétence du maire de pourvoir à l'entretien de la voirie routière qui comprend le domaine public routier et ses dépendances que sont les trottoirs.

Toutefois, le règlement sanitaire départemental type précise en son article 32, que: « **Les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords.**»



LA PROPETE des RUES est aussi l'AFFAIRE des RIVERAINS

Balayage et entretien des trottoirs

Les propriétaires et occupants d'immeubles riverains de la voirie livrée à la circulation sont tenus de maintenir en bon état de propreté les trottoirs sur toute la largeur et la longueur en façade ou clôture du terrain bâti ou non bâti.

L'entretien des trottoirs incombant aux riverains, comprend le balayage régulier, le désherbage, l'enlèvement des feuilles et toutes saletés déposées sur le trottoir ou espace en bordure des voies. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires (*désherbant*) est interdit.

Le riverain doit s'assurer que les caniveaux et grilles avaloirs le long des trottoirs restent dégagés de tout dépôt empêchant l'évacuation des eaux de ruissellement.



Entretien des Végétaux en Bordure des Voiries

Les riverains des voies publiques ne doivent pas gêner le passage des piétons sur les trottoirs. Ils ne peuvent ni y déposer de matériaux, objets et ordures, ni y stationner des véhicules en absence de signalisation l'autorisant.

Divagation et Déjections des Animaux Domestiques

En référence au règlement sanitaire départemental, les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal domestique ne souille pas la voie et les espaces publics, y compris les espaces verts, par ses déjections.



Feux de jardin et dépôts sauvages

Sur tout le territoire communal le brûlage à l'air libre d'ordures, de déchets verts et de jardin est interdit.

Cette action peut-être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, elle nuit à l'environnement et à la santé et peut-être la cause de propagation d'incendie.



Les dépôts sauvages sont régulièrement constatés sur le territoire communal. Les déchets de quelque nature que ce soit, laissés à l'abandon, polluent la nature, le sol et sous-sol et dégradent le cadre de vie.

Nous souhaitons informer les auteurs que ces pratiques inciviles feront l'objet de dépôt de plainte en gendarmerie et qu'ils s'exposent à des contraventions et sanctions pénales.

L'interdiction de ces agissements délictueux se justifie d'autant plus que des solutions sont mises à la disposition des administrés:

- * Collecte hebdomadaire des ordures ménagères, verre et papiers
- * Compostage
- * Mise à disposition de la déchèterie de Buire.



Rappel des heures d'ouverture de la déchetterie d'Hirson:
Horaires d'été : du lundi au vendredi, 9 h à 12 h et 14 h à 18 h;

Le samedi, de 9 h à 18 h sans interruption.



Rappels relatifs au tri des déchets

Dans le grand bac à 2 compartiments

Côté verre: bouteilles, verres, bocaux (sans couvercle)

Côté emballages recyclables: emballages plastiques, emballages en acier (aérosol, boîtes de conserve) ou aluminium (cigarettes...), briques alimentaires, papiers et cartons (journaux, magazines, prospectus et publicités, suremballages ..)

Tous les autres déchets sont mis en sac pour les ordures générales

Plan d'urbanisme: rappel des règles.

Il nous semble important de rappeler la conduite à tenir lors de travaux effectués sur les habitations. Les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, d'agrandir la surface au sol ou le volume, de percer ou de modifier les ouvertures sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en mairie. Ne pas respecter cette réglementation est une infraction au code de l'urbanisme. Selon les travaux, il peut s'agir soit **d'une simple déclaration préalable**, soit **d'un permis de construire**.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une demande préalable

- **Création de 5 à 20 m² de surface** de « plancher » (extension, véranda, garage, pergola, abri de jardin..)
- **Extension jusqu'à 40 m² de surface** de plancher ou d'emprise au sol sous certaines conditions:
 - Il s'agit d'une construction liée à l'immeuble existant qui doit être situé en zone U du PLU de la commune.
 - la surface de plancher ou l'emprise au sol de la construction existante + celle de l'extension projetée ne doit pas dépasser 170 m²
 - Ne pas changer la destination de l'immeuble.
- **Modification de l'aspect extérieur de constructions existantes**

Ravalement ou modification de façades, percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante, création, remplacement ou suppression de fenêtre de toit, changement de destination de locaux existants, construction ou modification d'une clôture, adjonction de parements, piscine de 10 à 100 m², construction d'équipements liés à la climatisation (pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques ..) dès lors qu'ils modifient l'aspect du bâti,

changement de ton des peintures de menuiseries, changement de portes, volets, fenêtres dans le cas de changement de teinte, de technologie (volets classiques à volets roulants par exemple) ou de matériaux (bois au PVC, par exemple) réfection de toitures avec des matériaux ou gouttières différents de l'origine.



Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- Construction ou agrandissement de plus de 20 m² d'une maison individuelle ou de ses annexes
- Agrandissement de plus de 40 m² pour les immeubles situés en zone U du PLU
- Changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier, soit les structures porteuses, soit l'aspect des façades (habitation en commerce, garage en habitation, division en plusieurs logements..)
- Construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar, à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole..



Bon à savoir..

Dans le périmètre des 500 m autour de l'église, les projets sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Le délai d'instruction des dossiers s'en trouve majoré d'au moins un mois

La bonne attitude..

Se renseigner auprès de la mairie des règles d'urbanisme applicables à sa propre parcelle.

Effervescence à la Maison de retraite St Vincent de Paul , le 28 janvier .

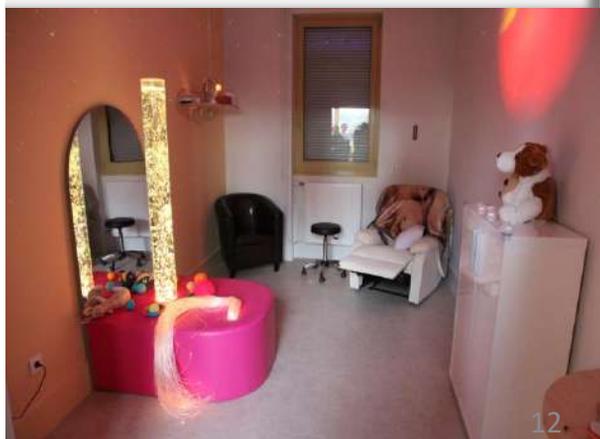
Mr Coustenoble, directeur de l'EHPAD, a profité de la cérémonie des vœux pour présenter aux élus invités, aux résidents et au personnel le PASA, pôle d'activités et de soins adaptés. Il est installé dans une des ailes de la résidence et constitue un site dédié à la quinzaine de résidents accueillis qui souffrent de maladies neuro-dégénératives. Plusieurs salles avec des vocations spécifiques sont ainsi proposées: un salon de beauté, une cuisine, une salle d'activités et une salle de repos. Tout en soignant le corps, la personne âgée pourra pratiquer des activités ludiques, comme la cuisine, le bricolage mais aussi ressentir diverses stimulations dans une salle adaptée, la salle Snoezelen, avec musiques apaisantes, effets lumineux et fauteuil relaxant.



Après la présentation du directeur, le maire, Madame Pinckers, intervint à son tour en insistant sur l'importance, dans notre nouvelle société, de lieux d'accueil des personnes âgées. La résidence leur assure d'excellentes conditions de vie et de prise en charge et c'est très important pour les familles de savoir leurs aînés en sécurité, et traités avec dignité. Cette dernière innovation va dans ce sens en garantissant aux personnes en souffrance des moyens de maintenir le plus longtemps possible leurs capacités sensorielles et cognitives. Mme Pinckers insista aussi sur l'investissement de la municipalité, de l'école et de diverses associations pour toujours associer les résidents à la vie du village. Ces échanges intergénérationnels enrichissent les jeunes et embellissent les journées de leurs aînés.



D'autres élus, en particuliers le député J L Bricout, le président de l'assemblée départementale, J Fricoteaux dirent toute l'importance de telles structures pour accompagner au mieux les personnes âgées et promirent de soutenir, selon leurs diverses compétences, de telles installations. Chacun souligna le rôle essentiel, dans la vie de l'établissement, de la centaine d'employés qui œuvrent tous les jours, avec patience, dévouement et respect, pour le bien être des résidents. Ils en furent tous félicités et remerciés.



Un clocheton neuf pour la chapelle

Le clocher de la chapelle était depuis sa construction, en 1902, coiffé d'un clocheton qui rythmait le temps dans l'établissement mais aussi, à proximité dans le village. Sérieusement dégradé il a pu être remplacé ce début février grâce à des dons offerts aux sœurs de La Charité.

C'est une entreprise artisanale du Cambrésis qui a construit cette pièce d'art fidèlement à l'original dans du chêne de la forêt audomaroise (St Omer). Il a fallu une très grosse grue pour déposer au sommet du clocher cette pièce du près de 1,20 m pesant 2,5 tonnes. Deux autres artisans, les frères Lepers, spécialistes de l'ingénierie des clochers, ont installé les cloches et réalisé les travaux de couverture.

D'autres rénovations sont également prévues, le cadran de la chapelle et la croix ainsi que la statue de St Vincent de Paul qui veille sur l'édifice mais qui, elle aussi, est victime des assauts du temps...

Bonne anniversaire Albertine !

Certes Albertine n'a pas été témoin de la pose du clocheton de 1902 mais ce n'est que quelques années plus tard seulement qu'elle a vu le jour à Harcigny. Le 19 février dernier, Albertine Marquette, épouse Cartier, doyenne des pensionnaires de la maison de retraite, a fêté ses 106 ans entourée de sa famille, du personnel et de Mme le maire, Christiane Pinckers. Encore très volontaire, Albertine se rend tous les jours à la salle de restaurant à pied, aidée gentiment par un membre du personnel. Encore « bon œil » aussi même si, comme cadeau en la circonstance, elle a souhaité une horloge avec de grands chiffres.. Albertine aime beaucoup bavarder et c'est maintenant sa principale occupation mais a-t-elle, à cette occasion, confié à ses interlocuteurs le secret de sa longévité ?

Chocolats de Pâques



Comme chaque année, la **municipalité** a offert aux enfants de l'école des chocolats. On ne sait pas combien de gourmands ont mangé entièrement leur poule dans la soirée !

Non seulement les poules mais aussi les vaches, les moutons... et tous les animaux domestiques, c'est ce qu'ont eu le plaisir de voir les personnes parties au salon agricole de Paris avec l'un des voyages organisé **par le comité des fêtes**. Tous furent une réussite pour la grande satisfaction des participants.



Inventaire des haies

La préservation des haies bocagères est une importante préoccupation de Madame le Maire. A l'initiative de ce projet, les récentes coulées de boue sur le territoire d'Origny qui ont occasionné des travaux de nettoyage et de sécurisation. Les haies jouent un rôle important dans la limitation de l'érosion des sols et sont un frein naturel au ruissèlement. Il est donc urgent de mettre en place une gestion intelligente de ce patrimoine local.

Deux réunions publiques se sont tenues les 28 février et 30 mars à la mairie d'Origny où étaient en particuliers invités les exploitants agricoles et les propriétaires de la commune.



Si à l'évidence, les haies ont un impact sur l'écoulement des eaux, elles ont également un rôle écologique, touristique et économique. C'est d'ailleurs, depuis des années, une des actions de l'AAAT, Atelier Agriculture Avesnois Thierache qui encourage la filaire bois énergie à partir de la valorisation des haies et du bocage. Mme Julie Bauduin, chargée de mission environnement au syndicat mixte du pays de Thierache (regroupant cinq communautés de communes) animait ces réunions en détaillant les divers aspects de la chartre paysagère qui vient d'y être signée.

Il ne s'agit pas, insiste Mme Pinckers, d'engager des actions contraignantes. « Les haies devront apparaître sur le prochain plan d'urbanisme intercommunale (PLUI) élaboré en 2017. Il est donc important d'anticiper ». Dans l'immédiat, il s'agit donc de recenser, sur le territoire de la commune, les haies en évaluant l'intérêt hydraulique, écologique, économique, paysager ou agricole. C'est une étudiante en master 2 de Géographie et Environnement, Alexia Fostier, qui dans le cadre d'un stage, sera chargée de cette opération. Elle espère bien sûr un bon accueil de la part des agriculteurs qui lors de ces rencontres ont fait part de leurs inquiétudes. Pour les uns, le maintien des haies a un coût, gêne le travail des cultures voire diminue les rendements à proximité. Pour les éleveurs, elles servent d'abri aux bêtes et de brise-vent.

Le 30 mars, après avoir entendu les uns et les autres et pour conclure, Mme Pinckers rassura les exploitants en rappelant qu'il est de l'intérêt de tous, pour le moment, d'effectuer un relevé des haies et d'en évaluer l'impact pour que leur gestion, qui restera à l'initiative des exploitants, se fasse dans la concertation et le respect de l'environnement et du bocage.



Travaux

Åh quel chantier !!

La municipalité a lancé de nouveaux travaux d'embellissement et de sécurisation du centre bourg.

Il s'agissait d'abord de restaurer le pont de La Cour dont les trottoirs et la structure se dégradaient. C'est l'entreprise de Buire, la CGCR qui effectua l'ensemble des travaux après avoir remporté l'appel d'offre.

Il s'agissait ensuite de sécuriser le carrefour de l'église dans la continuité des aménagements du centre. Cette zone a été redessinée pour permettre une meilleure visibilité depuis les rues de La Fontaine et du Père Pigneau De Behaine. Pour accroître la sécurité tant des véhicules que, et surtout, des piétons, deux ralentisseurs ont été installés.

Ces travaux ont aussi permis d'aménager le stationnement dans cette zone du village, sur la rue d'Hirson et à proximité de l'église.

Enfin, On n'a pas hésité à perdre deux places de stationnement pour implanter quelques massifs qui apporteront à l'ensemble quelques touches de verdure et de couleurs dès l'été venu.

Ces chantiers ont été, pour une grande part, subventionnés.

Le pont de La Cour représentait un coût TTC de 90600 €. Deux subventions ont été obtenues: 36995 € du fond départemental de solidarité (FDS) et 7000 € de réserve parlementaire (état Mr J L Bricout député de la circonscription) La charge communale HT nette s'élève à 29505 € soit 39 % du montant HT.

L'aménagement sécuritaire du carrefour de l'église représente un cout TTC de 130870 € subventionnés à hauteur de 71000 € : 30000 € d'amendes de police (ADP, conseil départemental) et 41000 € du FDS. Charge communale HT nette, 17875 € soit 20,12% du montant HT du chantier.

Finalement la part communale HT à ces deux chantiers ne s'élève qu'à 47380 €, crédits inscrits au budget 2016 et financés sans emprunt. Ainsi, la municipalité s'oblige à alléger le plus possible la charge communale de ces travaux et y réussit assez bien en obtenant un maximum de subventions, tâche ardue tant les sources de financement sont variées et les critères complexes et exigeants.

Rappelons encore que ces travaux autour de l'église ont surtout pour vocation la sécurité des usagers et qu'une [vitesse modérée en reste](#) la meilleure garantie.



Commémoration du 8 mai



Comme chaque année, la population était invitée à se joindre à Mme le maire et au conseil municipal pour se souvenir de cette tragédie que fut ce deuxième conflit mondial et son dénouement. Fait marquant cette année : lors de cette cérémonie, Mr Jacques Morel, après 32 ans de dévouement au drapeau a souhaité transmettre cette charge autant que cet honneur par la passation de drapeau à Mr Harbonnier, son gendre. Nous adressons donc un grand merci à Mr Morel pour cette belle fidélité à cet acte de mémoire.

Merci également aux sapeurs pompiers volontaires d'Origny et à l'harmonie qui, comme d'habitude ont su donner du faste à cette commémoration. Les musiciens ont rythmé le défilé au monument, ont interprété la Marseillaise et ont enfin offert un petit concert de circonstance à la salle des fêtes.

Classe de mer

Du 25 mars au 1er avril, les élèves du CE1- CE2 de la classe de Mme Chovel et les CE2-CM1 de la classe de Mme Bureau ont effectué un séjour éducatif en Bretagne. De nombreuses activités ont été proposées aux enfants: pêche à pied, mise en place d'un aquarium, visite du port de Lorient, char à voiles, filao, découverte du milieu marin... Ce fut une expérience enrichissante aussi bien sur le plan culturel que interdisciplinaire. Ce projet s'inscrit dans le projet d'école qui a entre autres orientations de s'ouvrir sur le monde extérieur en découvrant le patrimoine culturel plus ou moins proche et d'apprendre à vivre ensemble...

« Un grand merci aux parents, à la municipalité, au conseil général et aux enseignantes sans lesquels cette belle expérience n'aurait pu aboutir...Que de beaux souvenirs!!! » concluent Mmes Chovel et Bureau instigatrices de ce projet.



Difficile d'envisager la baignade !!

Le temps était plutôt clément ce 10 avril pour la 8^{ème} brocante organisée par l'ASCA au quartier de la gare. Les promeneurs et chineurs sont donc venus nombreux à une des premières brocantes de l'année. Rappelons que parmi les autres manifestations organisée par cette association, le déjà régulier réveillon de la St Valentin qui a rassemblé cette année 80 personnes. Ce repas dansant s'est déroulé dans une très bonne ambiance pour la satisfaction générale. Notons encore que l'ASCA a participé à l'encadrement des enfants de CE1 et CM2 qui participent aux activités dans le cadre du temps périscolaire



Pendant 6 semaines, de mi février à fin mars, les lundi et mardi, les enfants ont été initié au tennis de table et au badminton. Laisser le stylo pour une raquette, ce n'était pas pour déplaire aux nombreux enfants présents et ravis. Merci à Francis Monvoisin pour le temps passé pour les enfants.



Parmi les manifestations à venir, notons :
26 juin, journée pêche à Voulpaix
14 juillet, brocante aux Routières

Créer ensemble

C'est sous la direction de Mme Besain que se réunissent deux jeudis par mois une dizaine de dames pour des activités de décoration. Elles y apprennent diverses techniques en travaillant sur de multiples supports, le plus souvent autour d'un thème, décoration d'une table de fête par exemple...

Ce n'est pour autant pas un atelier réservé aux femmes qui se feraient un plaisir d'accueillir d'autres membres y compris des messieurs

C'est donc une invitation aux amateurs de créations qui moyennant une participation annuelle de 25 € pourront profiter des conseils avisés de l'animatrice mais aussi apporter leurs expériences et leurs envies





Après une saison 2015-2016 bien remplie où la pièce « Mon thé ou tes cendres » représentée 12 fois a ravi les toujours très nombreux spectateurs, la saison prochaine est déjà lancée.

« Qu'importe le flocon » de Annie DAPREY devrait de nouveau enchanter les amateurs de rire et de culture.

La neige a un effet magique: si elle isole momentanément les villages, elle rapproche les gens. Les gens sortent, se parlent et s'entraident. Même les voisins qui habituellement communiquent peu se découvrent. « Il y a autour du phénomène neigeux un calme, un silence, un arrêt forcé.. qui nous fait réfléchir et revenir à l'essentiel. J'aime soulever, derrière l'humour, des petits questionnements ou mettre en lumière nos défauts.. » nous dit A Daprey.

Espérons que cet hiver des chutes de neige ne viennent pas perturber les représentations !

France - Ecosse

Non, ce n'est pas l'affiche de la finale de la coupe d'Europe... Comme déjà évoqué dans le bulletin précédent, c'est la dernière semaine de mai que 38 musiciens et accompagnateurs des harmonies d'Origny et Mondrepuis partent pour Coldstream en Ecosse dans le cadre d'un échange en musique... Cette petite ville située dans la région des Scottish Borders a donné son nom aux Coldstream Guards un des régiments de la Guards Division.



Un programme riche attend les voyageurs au centre duquel de nombreux petits concerts le plus souvent avec le PIPE BAND, groupe musical de Coldstream. Chaque jour, du lundi au jeudi, des visites de villes sont prévues avec, à diverses étapes, un petit concert des musiciens français et écossais. Ce n'est que le lundi où les voyageurs se rendront à Glasgow que les instruments seront au repos.

Pour s'imprégner de la couleur locale, nos musiciens visiteront ainsi, Northumberlandia, Alnwick, Homestead Ike..

C'est sans nul doute que les voyageurs rentreront comblés de bons souvenirs et avec le son inimitable de la cornemuse en tête.

Une fois encore, nous remercions l'harmonie pour sa participation aux événements de la commune, tout dernièrement encore, la cérémonie du 8 mai. Elle nous offrira un concert lors de la fête communale le samedi 18 juin à 18 h et nous comptons sur la population pour profiter de cette belle occasion. Enfin, comme depuis plusieurs années, l'harmonie participera à la fête de la musique en nous proposant trois petites aubades, le mercredi 22 juin en soirée (voir l'agenda).



On sait vivre, rue de La Fontaine ou plus exactement, on sait faire vivre un esprit de bon voisinage. Une nouvelle fois, une vingtaine de voisins ont profité du beau temps pour manger ensemble, un moment très conviviale qui pourrait, pourquoi pas, s'étendre à d'autres rues...

Vie paroissiale

« Les hirondelles en liberté », le club ACE poursuit ses activités avec la douzaine d'enfants d'Origny, entre temps donné et découverte. C'est ainsi, par exemple qu'en février, ils ont offert aux pensionnaires de la Maison de retraite St Vincent de Paul, un petit spectacle en costume avec chants et danses. Mais par ailleurs, c'est toujours sous la conduite de Danielle Moreau, qu'ils sont allés visiter une ferme. Avec cette belle petite équipe, les hirondelles ne font pas que le printemps !

Si les enfants de l'ACE se retrouvent donc régulièrement à la maison paroissiale d'Origny, ces locaux accueillent toute l'année les séances de catéchisme. En avril, ils ont également été le siège des retraites de première communion et de la profession de foi. C'est ainsi que deux dimanches une soixantaine d'enfants se préparèrent à la première communion entre activités ludiques, réflexion, chants et prières. C'est ensuite deux sessions de deux jours et demi qui rassemblèrent une quarantaine d'enfants au cours des vacances de Pâques. Pour eux aussi l'écoute de l'Evangile et l'attention à la faire vivre étaient au cœur de leur démarche. Mais ce sont aussi les activités plus ludiques et les récréations qui remportaient beaucoup de succès. Chaque retraite se terminait par une messe célébrée par l'abbé Delattre dans la grande salle du sous sol récemment rénovée grâce à des dons de particuliers.



Nouveau dans la commune



Depuis début février, **Hélène Trochain** vous prépare tous les jours de savoureuses pizzas à emporter.

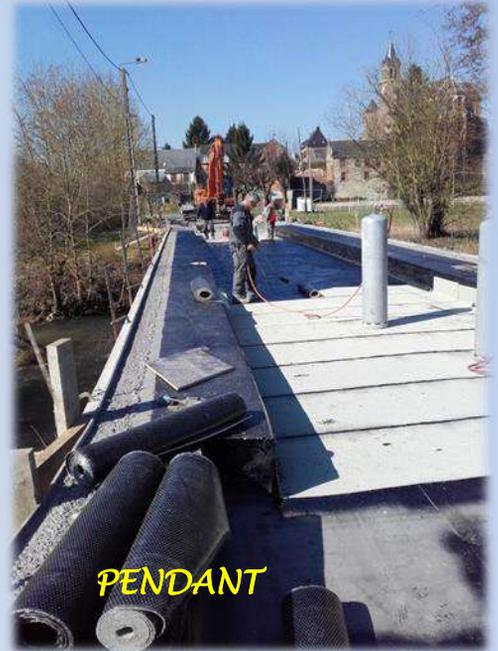
Une histoire de famille ! Hélène voulait reprendre une activité après avoir consacré des années aux quatre garçons de la famille. Ses parents comme ceux de Samuel, son mari, avaient été quelques temps pizzeraiolos.. Le chemin était tout tracé.

En six mois Samuel, en plus de son travail, construit de toute pièce près de la maison cette pizzeria. Le 4 février, c'est l'ouverture. Four à bois traditionnel, préparation devant le client et un choix très vaste: Marguerite, Pâquerette, Eglantine, Chardon.. appellations originales pour les nombreuses variétés de pizzas proposées

Hélène a maintenant étendu son offre: chaque jour, outre les pizzas, des plats sont proposés le midi, sauté de porc ou de veau, rognons ou cervelas au maroilles etc... Enfin depuis peu, il faut goûter les « patatas », pommes de terre cuites au four garnies de divers ingrédients. Hélène vous souhaite donc bon appétit !



AVANT



PENDANT



APRES